



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 12 juin 2024
CR N° 40**

Présent (es) : Mesdames TORTORA Sandrine - HACENE Marie - VANEY Nolwenn
Messieurs BOTTONI Pierre - PALLARES Laurent - GOMIS Arthur - BREANT Théo (75)
- GILBERT Cédric

Excusé(es) : Monsieur BOULLE Thomas

COURRIERS AUX CLUBS MASCULINS

A TOUS LES CLUBS :

Compte tenu des résultats des rencontres en région la semaine dernière, le programme des Coupes est modifié. Vous avez en pièces jointes les nouveaux programmes.

Nous vous attendons pour les finales des Coupes du Val-de-Marne à Boissy et Départementale 94 au Kremlin Bicêtre.

MARTIGUA – PARIS SG : Base de données non mise à jour. Amende suit.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre HBC Cachan / US Créteil HB 3 du 08-09/06/2024 :

Le dossier est transmis aux instances concernées.

MOINS DE 18 ANS

HONNEUR :

Poule Haute :

Rencontre Paris SC 2 / HBC Arcueil du 01/06/2024 :

Sans réponse de votre part, le match est perdu par pénalités sportive et financière pour les 2 équipes. Le classement sera actualisé.

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Rencontre Thiais HBC / Stella St Maur HB 3 du 09/06/2024 :

Saint Maur : Votre équipe n'étant pas présente à l'heure de la rencontre, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule Haute

Rencontre HBC Arcueil 2 / Paris UC 3 du 08/06/2024 :

Arcueil : Votre équipe n'étant pas présente à l'heure de la rencontre, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.

Poule Basse

Rencontre CS Valenton / CSA Kremlin Bicêtre 3 du 08/06/2024 :

Kremlin Bicêtre : Votre équipe n'étant pas présente à l'heure de la rencontre, vous avez match perdu par forfait. Le classement sera actualisé.



COMMISSION « JEUNES »

MPL N°37 /2023

Valenton, le 12 Juin 2024

Présents : Michèle PETIT LETURGEZ Christiane WEIMAN Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN

Bonjour à toutes et à tous,

Trois rencontres en retard se sont jouées tout à fait normalement ce dernier week-end. Trois, pas une de plus (sur cinq attendues), ce qui ne suffit pas à nourrir l'actualité. Voilà pourquoi le présent compte-rendu restera certainement le plus bref de la saison puisque ne contenant qu'un seul message de notre part : bonnes vacances, reposez-vous bien et retrouvons-nous toniques et volontaires dans quelques semaines !

NOTES A TOUS LES CLUBS

Voici maintenant ce qu'il convient de retenir de nos maigres travaux de ce jour :

MOINS DE 13 GARÇONS

► poule A : la proposition de **L'Haÿ-Les-Roses** étant restée sans réponse, la rencontre **L'Haÿ-Les-Roses / Fontenay** du 1^{er} juin restera "non jouée".

MOINS DE 11 GARÇONS

► poule D : la rencontre **Le Perreux /Chevilly -Larue** des 16-17 mars restera "non jouée".

TOURNOI MINI HAND Autorisés

Nous vous rappelons la désormais très courte liste des tournois à venir :

samedi 22 juin : Boissy-Saint-Léger

dimanche 23 juin : Fontenay.

Bonne fin de semaine. La date du prochain compte-rendu et sa nature dépendent de ce qui se décidera en AG samedi prochain. Une seule certitude : nous aurons plaisir à vous retrouver.

Pour la Commission

Michèle PETIT LETURGEZ

Le Président de la COC 94

Pierre BOTTONI

Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.cri@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.